



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux règlements d'urbanisme
de zonage 2002-90

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 6 février 2024, à 20h00, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1- Permettre au 295, rue Principale, sur le Lot 1 960 355:

L'implantation d'un silo à grain à une distance de 9,00 mètres de la ligne de propriété séparant la propriété citée en objet et la propriété formée des lots 1 957 609 et 1 957 610, au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 11 au 26 janvier 2024, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 6 février 2024.

Donné à Upton, ce 11 janvier 2024.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ D'UPTON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie, ce 11 janvier 2024, aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 janvier 2024.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière